

STATEMENT DISCOURS



DÉCLARATION DE
L'HONORABLE GERALD REGAN,
MINISTRE D'ÉTAT
(COMMERCE INTERNATIONAL),
AU NOM DU CANADA
À LA 38^E SESSION DES
PARTIES CONTRACTANTES
DU GATT,
GENÈVE,
LE 25 NOVEMBRE 1982

(TRADUCTION)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La décision des parties contractantes, il y a un an, de se réunir au niveau ministériel était une décision sage. La détérioration du niveau de prospérité économique des nations au cours des douze derniers mois a rendu nos délibérations encore plus urgentes.

Au nom du Canada, je désire m'associer aux remarques de plusieurs des orateurs qui m'ont précédé concernant leurs préoccupations au sujet de l'intégrité et de l'avenir du système commercial multilatéral qui a été érigé avec peine au cours des ans.

Dans la situation économique présente, chacun de nous fait face quotidiennement à de fortes pressions en vue de mettre en place des restrictions au commerce, ou de prendre des mesures de représailles en réaction aux mesures commerciales restrictives prises par d'autres. Comme certains orateurs qui m'ont précédé l'ont souligné, le système commercial multilatéral, fondé sur le GATT, est soumis à des tensions.

Comme ministres, nous devons nous demander si ce qui a été accompli doit être préservé; si nous croyons que la croissance phénoménale du commerce mondial qui a accompagné la libéralisation des échanges a été bénéfique à nos économies; si nous croyons que l'amélioration des possibilités d'exportation stimule le développement économique, en particulier dans les pays en voie de développement; si nous croyons que les consommateurs en ont bénéficié et que nos niveaux de vie ont été améliorés - alors nous avons un enjeu réel dans un effort déterminé en vue de maintenir ce que nous avons, et de construire pour l'avenir. Nos discussions ont démontré que nous partageons ces croyances. Nous devons donc agir en vue de protéger le système. Les règles du GATT servent à protéger les petits et les sous-développés contre les grands et les puissants.

Ce n'est pas une solution que de pratiquer la politique de l'autruche et d'ignorer la prolifération des mesures protectionnistes et des arrangements pris en-dehors du GATT. Ignorer les faits ne contribue qu'à diminuer graduellement la part du commerce soumise à nos règles.

.../2

Nous réduisons l'impact et l'efficacité de notre accord sur le commerce mondial et la jungle du protectionisme empiètera encore plus sur le terrain bonifié du commerce international.

Il est essentiel que nous quittions cette réunion avec un ferme engagement commun envers le système commercial multilatéral - une ferme détermination à résister au protectionisme. Pour que cet engagement politique soit efficace, nous devons soumettre toute la gamme des mesures commerciales restrictives aux disciplines du GATT. Ce sera la mesure de notre détermination à résister au protectionisme. Nous avons besoin d'un accord sur les sauvegardes qui, tout en soulignant le principe de la nation la plus favorisée, permette, dans des circonstances exceptionnelles, de prendre des mesures sélectives sur la base d'un consensus et ce dans le cadre de disciplines efficaces. Si nous sommes incapables d'effectuer des progrès sensibles sur les sauvegardes, les engagements décrits aux paragraphes 7 (i) et (ii) du projet de déclaration politique que nous avons devant nous ne pourront être soutenus et ne sont pas réaliste.

Qu'avons nous donc besoin d'autre pour préserver la pertinence du système?

Le Canada considère qu'un système de règlement des différends efficace et équitable, avec une volonté politique de respecter les règles établies, est essentiel au maintien d'un juste équilibre entre les droits et les obligations des Parties contractantes.

Un programme de travail explicite sur le commerce des produits agricoles est essentiel. Nous devons soumettre les subventions directes et indirectes à une plus grande discipline internationale. Nous devons rendre plus prévisibles les conditions d'accès aux marchés. Un engagement ferme est essentiel pour établir une base en vue des décisions qui seront prises dans un avenir rapproché. Nous croyons que les problèmes du secteur agricole sont partagés par les principaux joueurs mais il me faut croire que tous sont préoccupés par divers aspects du statu quo.

Une résolution ferme des questions majeures est essentielle pour chaque Partie contractante, et en particulier pour les pays en voie de développement.

De plus, nous devons avoir un programme de travail qui se penche sur les obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce. À cet égard, le Canada désire qu'un examen des obstacles au commerce dans le secteur des pêcheries fournisse la base des négociations futures en vue

d'améliorer l'accès aux marchés d'exportation pour les produits de la pêche. Nous attachons également une grande priorité au travail visant à l'amélioration des conditions d'accès aux marchés d'exportation pour les produits pétrochimiques, pour les produits forestiers transformés, ainsi que pour les métaux et minéraux transformés.

Si nous voulons que le GATT demeure pertinent, nous devrions également être disposés à étudier de nouveaux secteurs. Nous considérons qu'il est nécessaire d'établir un programme de travail raisonnable sur le commerce des services. Il s'agit-là d'un domaine complexe, mais nous croyons qu'il peut être important et utile de l'examiner dans le cadre du GATT, sans engagements quant à ce qui pourra s'ensuivre. Le commerce des services représente une proportion élevée du commerce mondial et cette proportion va en s'accroissant. Est-il logique d'en ignorer l'existence ou n'est-il pas mieux de déterminer ce qui en est exactement au moyen d'un examen approprié?

Nous devons chercher à renforcer les accords sur les mesures non-tarifaires qui sont déjà en place. Ces accords ont amené d'importantes possibilités commerciales. Nous devrions donner la priorité à l'ouverture des négociations en vue d'élargir et d'améliorer l'accord sur le commerce des aéronefs civils. Nous devons également commencer le travail préparatoire en vue des négociations dans le cadre de l'accord relatif aux marchés publics.

Le programme de travail du GATT doit répondre à la fois aux besoins des pays développés et des pays en voie de développement. Avec le temps nous nous attendons à ce que les pays en voie de développement les plus avancés démontrent une volonté d'assumer des obligations à la mesure des avantages qu'ils retirent du système.

Enfin, nous devons nous assurer d'une présence ministérielle suivie dans le travail du GATT. Nous devrions certainement envisager la possibilité d'une autre réunion ministérielle dans un avenir qui ne soit pas trop éloigné plutôt que de laisser s'écouler un autre long interval.

Au cours des dernières heures de cette semaine toutes les parties devront démontrer toute la flexibilité nécessaire pour en arriver à un accord sur les mesures qui contribueront à notre avancement collectif. Cela nécessitera la générosité d'esprit nécessaire pour se rapprocher du point de vue de nos voisins. Dans l'intérêt du commerce mondial et d'un retour à la prospérité c'est l'approche que le Canada recherche.

Je vous remercie.